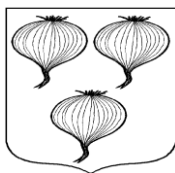


Département du Gard



Mairie de SAINT-JEAN DE VALERISCLE

Téléphone : 04.66.25.60.41

Fax : 04.66.25.65.65

Courriel : mairie.sjv@gmail.com

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL – N° 07/2020

Lundi 16 novembre 2020

Présents : JUSTET Catherine – HILLAIRE Bernard - HILLAIRE Richard – JEKAL Marc – SAVIT Grégory – NARDY Marie-France – LIBERATORE Jean-Pascal – RAOUL Lionel - HLADYNINK Joël - MARTIN Camille – PUCHE Viviane – BAZIZ Nordine – PONCET Éric - VIDAL Chantal.

Absente excusée : DELATTRE Sabrina

Secrétaire de séance : HLADYNINK Joël

Début de séance : 16 novembre 2020 à 18h34

Madame le Maire ouvre la séance et vérifie que le quorum est atteint.

Madame le Maire indique à l'assemblée, avoir convié Jean-Marc Garnier, correspondant local du Midi-Libre, de façon à pouvoir rendre compte des débats. La configuration de la salle du Trianon permettant, dans le strict respect du protocole sanitaire en vigueur, de respecter la publicité des débats en autorisant Monsieur Garnier à y assister et à en rendre compte.

Madame le Maire prend la parole pour demander au conseil d'adopter à l'ordre du jour l'examen du rapport « Qualité service Eau 2019 » transmis ce jour.

Le conseil accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Madame le maire prend la parole et indique qu'au regard de l'actualité, elle souhaite faire une communication au conseil et à la population et propose d'observer une minute de silence.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Madame le Maire donne donc lecture à l'assemblée de son discours relatif aux derniers attentats qu'a connus le pays :

« Chers collègues,

La violence et l'obscurantisme ont frappé notre inconscient de la pire des manières. Il a quelques jours, Samuel Paty est devenu le nouveau visage de la République. Tout comme Geneviève de Gaulle Anthonioz dont nous venons de commémorer le centenaire de la naissance à Pomier, il cultivait la tolérance et la fraternité. Cet assassinat est un acte immonde qui endeuille notre démocratie et porte atteinte à notre République. Mais il doit nous rendre plus combatifs que jamais pour défendre notre liberté, la vraie, la seule.

Que dire des vies volées de Simone Baretto Silva, Vincent Loquès et Nadine Devillers dans la basilique de Nice ? Ces assassinats sont d'abord et avant tout ceux de l'ignorance. Une minute de silence aussi émouvante soit-elle, ne peut être l'unique réponse. Demain, emportés par notre quotidien et nos préoccupations, penserons-nous encore à ces drames qui surviennent après tant d'autres ?

Réagissons tant que nous le pouvons encore et réaffirmons symboliquement dans cette assemblée notre attachement inconditionnel aux valeurs républicaines qui sont les nôtres car :

« Rien n'est plus important que la vie humaine

Rien n'est plus précieux que la liberté

Rien n'est plus nécessaire que l'égalité

Rien n'est plus indispensable que la fraternité et la laïcité »

Ses valeurs font la différence avec d'autres régimes politiques. De leur appropriation par tous nos concitoyens, nous sommes individuellement et collectivement responsables.

Samuel Paty, Simone Baretto Silva, Vincent Loquès, Nadine Devillers, ont rejoint ces milliers de héros de notre République qui depuis des décennies, dans la foi de leurs convictions intimes, secrètent, forgent et construisent notre nation.

Pour tous ces héros, victimes de la violence et de l'obscurantisme, je vous demanderai à présent de bien vouloir vous lever et observer une minute de silence en hommage à leur mémoire. »

A l'issue de la lecture, les membres du conseil municipal se lèvent pour la minute de recueillement.

1) Approbation du compte rendu n° 06-2020 du 14 septembre 2020 :

Le conseil municipal approuve à 13 votes pour et 1 abstention le compte n° 06-2020 du 14 septembre 2020. Monsieur Eric Poncet n'étant pas présent lors du conseil municipal du 14 septembre 2020 préfère s'abstenir.

2) Proposition achat parcelles cadastrées section C n° 223-610:

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la proposition de Monsieur Grangeon Marc de céder les parcelles situées au quartier de la Nougarede – rue de la Verrerie et référencées section C n° 223 et 610 à la commune.

Cette cession interviendrait à titre gracieux.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de cette parcelle à l'euro symbolique et indique que les frais afférents à la passation de l'acte d'achat seront supportés par la commune.

Monsieur Nordine Baziz, conseiller municipal, demande le coût des frais de notaire que la commune devra régler.

Monsieur Marc Jékal, adjoint au maire délégué aux finances, indique que ces frais seront d'environ 200 euros.

Délibération votée à l'unanimité.

3) Modification du Plan Communal de Sauvegarde :

La première version du plan communal de sauvegarde, élaborée en 2014, a profondément été remaniée pour y intégrer la gestion de nouveaux risques (inondations, risques sanitaires ...) et mettre à jour l'ensemble des contacts.

La mise à jour du plan communal de sauvegarde porte sur l'insertion de plusieurs documents, notamment :

-Insertion du DICRIM ;

-Graduation des risques ;

-Insertion de cartes d'actions (via la plateforme PREDICT) ;

-La liste des référents de quartiers et leur rôle ;

-Le protocole sanitaire dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Covid-19 ;

-le listing des personnes vulnérables ;
-Courrier aux habitants d'un quartier sensible (risques miniers et inondations) sur les mesures de sécurité à prendre ;
-Fiche plan d'action contamination « dengue ».
Délibération votée à l'unanimité.

4) Subventions aux associations :

Deux associations du village ont déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2020 accompagné de leur bilan annuel, de leurs actions et du budget.

Le Conseil municipal attribue une subvention pour l'année 2020 à ces deux associations :

-Association Familiale : Montant de la subvention 1100 Euros.

Monsieur JEKAL Marc, membre de l'Association Familiale, ne participe pas au vote.

Les Conseillers Municipaux votent cette délibération avec 13 votes Pour et 1 Abstention

- Sou des écoles : Montant de la subvention 1100 Euros.

Monsieur Éric Poncet, dont l'épouse est membre de l'Association du Sou des Ecoles de Saint-Jean de Valérisclé, ne participe pas au vote.

Cette délibération est votée avec 13 votes Pour et 1 Abstention.

5) Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant le contrôle des comptes et la gestion d'Alès Agglomération :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et la gestion d'Alès Agglomération au titre des exercices 2013 et suivants.

6) Mise à jour du RIFSEEP :

Madame le Maire présente la délibération relative à la mise à jour du RIFSEEP.

Monsieur Marc Jékal indique qu'il s'agit de mettre en conformité le régime des agents contractuels à celui des agents territoriaux pour lesquels le RIFSEEP a été instauré.

Madame le Maire précise que la mise à jour porte également sur l'intégration des agents de catégorie B dans la mise en place du RIFSEEP dans la collectivité.

Monsieur Grégory Savit, adjoint au maire, demande si les primes attribuées aux agents dans ce nouveau système seront équivalentes à l'ancien ?

Monsieur Marc Jékal lui répond que les élus seront attentifs au mode de calcul.

Délibération votée à l'unanimité.

7) Désignation des représentants communaux au Comité Rivière Cèze :

Madame le Maire informe l'assemblée du courrier reçu le 28 septembre 2020 des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard demandant au conseil municipal de procéder à la désignation du ou des représentants communaux siégeant au Comité de Rivière Cèze

Madame le Maire indique que le Comité de Rivière Cèze est composé de trois collèges distincts :

-des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

-des représentants des usagers,

-des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Monsieur Richard Hilaire se porte candidat en qualité de membre titulaire

Madame Chantal Vidal se porte candidate en qualité de membre suppléante

Délibération votée à l'unanimité.

8) Approbation des non valeurs :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Marc Jékal qui présente au Conseil Municipal un état d'admission en non-valeur d'un montant de 0.26 €. Ce montant étant inférieur au seuil des poursuites, le Trésor Public de Saint-Ambroix propose cette liste d'impayé qui devra faire l'objet d'un vote du conseil municipal au titre des non valeurs et sera mandaté sur le budget principal de la commune au compte 6541 sur l'exercice 2020.

Délibération votée à l'unanimité.

9) Décision modificative n° 1 Budget M14 :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Marc Jékal qui explique à l'assemblée qu'afin de régler des dépenses d'investissement sur le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », il convient de modifier les prévisions budgétaires de la façon ci-dessous :

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
Section Fonctionnement		Section Fonctionnement	
Chapitre / Article	Montant	Chapitre / Article	Montant
23/2315	1 000 €	21/2183	1 000 €
TOTAL	1 000 €	TOTAL	1 000 €

Délibération votée à l'unanimité.

10) Décision modificative n° 2 Budget M14 :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Marc Jékal qui explique à l'assemblée qu'afin réajuster des dépenses liées à aux charges du personnel, il convient de modifier les prévisions budgétaires de la façon ci-dessous :

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
Section Fonctionnement		Section Fonctionnement	
Chapitre / Article	Montant	Chapitre / Article	Montant
022/022	5 000 €	012/6411	5 000 €
TOTAL	5 000 €	TOTAL	5 000 €

Délibération votée à l'unanimité.

11) Assainissement collectif. Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service (RPQS 2019) :

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif envoyé par les services d'Alès Agglomération.

12) Eau potable. Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service (RPQS 2019) :

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'eau potable envoyé par les services d'Alès Agglomération.

Monsieur Jean-Pascal Libérateur, conseiller municipal, note que le rapport est très incomplet, de nombreux tableaux n'étant que partiellement renseignés.

Monsieur Bernard Hillaire, adjoint au maire, indique que l'AEP (Syndicat d'adduction d'eau potable les Mages/ Saint-Jean de Valeriscle) n'a pas dû fournir les chiffres.

Monsieur Jean Pascal Libérateur note qu'il y a une perte colossale sur les réseaux (quantité d'eau produite/ quantité d'eau distribuée).

Madame Chantal Vidal, conseillère municipale, note une augmentation significative du captage à la source des Prats (augmentation de 72% en 2019), s'inquiétant d'un risque de sur-captage.

Monsieur Richard Hillaire, adjoint au maire, rappelle qu'auparavant, dans le cadre du petit syndicat dont la commune faisait partie, les données transmises étaient minimales, reflétant le peu de moyen et l'absence de compétences techniques spécifiques. Les outils mis en place par Alès Agglomération devraient monter en puissance et permettre une amélioration tant de la qualité du réseau que des informations mises à disposition des consommateurs.

Il rappelle également que l'eau distribuée est un mix des deux captages, permettant la délivrance d'une eau de qualité sanitaire optimale.

Gregory Savit revient sur le paradoxe apparent : Augmentation du captage et de la production d'eau, et diminution de la quantité vendue. Il s'interroge sur la source de ce paradoxe : Fuites ou oubli de facturation de la consommation de la Commune des Mages ?

Il est convenu que le conseil se renseigne sur ces points.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Richard Hillaire prend la parole, concernant une disposition votée par la communauté d'Agglomération « Alès Agglomération », mais dont les effets sont peu compréhensibles par la population. En cas d'agrandissement de construction (véranda, garage, etc. ...), une taxe correspondant à 10 Euros par m² bâti est collectée au titre de la participation à l'assainissement collectif. Cette taxe, collectée une fois, semble peu lisible et peu cohérente.

Le conseil demande à Madame le Maire d'évoquer cette question lors de la prochaine réunion du comité des maires

Dans le cadre d'une simplification du fonctionnement administratif, il est décidé de procéder à l'arrêt de la régie municipale concernant le Musée des Blasons et d'y substituer une convention entre l'Association des amis du Musée des blasons et la mairie.

Madame le Maire indique que le Musée, comme tous les lieux culturels, pâtit de la période (aucuns groupes depuis le 1^{er} Janvier) en espérant que la situation puisse rapidement évoluer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h16.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

HLADYNINK Joël

LE MAIRE

Catherine JUSTET